



Compte rendu – Pirogue du droit – Octobre 2023

Forte de ses 83 846 km², la Guyane française, cette « parcelle de France palpitant sous d'autres cieux » selon Jaurès, représente le plus grand département et la deuxième région de France en terme de superficie. Plus de 96% du territoire est occupé par la forêt amazonienne. Si la majeure partie de la population vit sur le littoral, une partie non négligeable vit à l'intérieur des terres. On distingue ainsi, selon les expressions locales, les « habitants du littoral » des « habitants du fleuve ». Cette dernière expression renvoie aux habitants qui vivent le long du Maroni à l'Ouest, frontière naturelle avec le Suriname, et ceux qui vivent le long de l'Oyapock à l'Est, frontière naturelle avec le Brésil. Si les communes du littoral disposent d'un réseau routier permettant une circulation d'Est en Ouest, les communes et les populations de l'intérieur sont accessibles en pirogue.



Du Maroni à l'Oyapock

En Guyane, « le dernier kilomètre » s'effectue en Pirogue

Les « pirogues du droit » ont été mises en place en 2013 à l’initiative de l’ordre des avocats du Barreau de la Guyane et du Conseil départemental d’accès au droit. Le tribunal administratif de la Guyane s’est associé au projet à compter de mai 2019 par la participation d’un premier magistrat. Les participations renouvelées du tribunal administratif de la Guyane se sont toujours inscrites dans une volonté commune de contribuer au rayonnement de la juridiction tout en ayant fortement à l’idée que le juge administratif n’est plus seulement « un juge chargé des affaires de l’administration » mais aussi, et peut-être surtout, « un juge au service des administrés ».

Extrait du discours de rentrée du VPCE



Discours de Monsieur Didier-Roland Tabuteau, vice-président du Conseil d’État¹

Rentrée du Conseil d’État

**Palais-Royal,
Mercredi 6 septembre 2023**

(...)

Enfin, s’agissant de la proximité, il ne faut pas négliger la nécessité d’« *aller vers* » l’usager.

Il s’agit de développer des points relais performants, à l’instar des maisons France services, en veillant à la qualité des réponses apportées, donc à la formation des agents. C’est l’exemple des pirogues qui circulent sur le Maroni en **Guyane** pour aller au contact des usagers, ou des bus dentaires de la CPAM de Paris²⁰.

Dans ce contexte, **M. Dayann Hégésippe**, conseiller, rapporteur public, a participé à la dernière édition qui s’est déroulée, sur le Maroni, durant la période du 9 au 13 octobre 2023. Ci-dessous des photographies, le cas échéant, assorties d’explications.



La PIROGUE Du Droit

La Pirogue du Droit arrive dans votre commune

Du 09 au 13 octobre 2023

• Apatou • Grand-santi • Papaïchton • Maripasoula

Lundi 09 Octobre : 10h30-13h00 / 14h30-17h30 à Apatou
Mardi 10 Octobre : 9h00-12h00 à Apaguy, 14h30 à 17h30 à Grand-Santi
Mercredi 11 Octobre : 10h30-13h00/14h00-16h00 à Papaïchton
Jeudi 12 Octobre : 8h00-12h00 à Maripasoula 14h00-16h30 village Élahé

Des permanences juridiques **GRATUITES** tenues
par
Des avocats, juristes, magistrats, greffiers...

Aide aux victimes
Litige avec votre propriétaire
Difficultés avec employeur
Conflits fonciers
Conflits de voisinage
Divorce
Titre de séjour



ITNÉRAIRE PRÉVISIONNEL

PIROGUE DU
DROIT DE L'OUEST
OCTOBRE 2023



Les communes de l'Ouest sont accessibles en pirogue à partir de la commune de Saint-Laurent du Maroni située à 4h00 de route du chef-lieu, Cayenne, ville de préfecture et siège du tribunal administratif. En saison des pluies la navigation de Saint-Laurent du Maroni à Maripasoula peut être effectuée en 6h. En saison sèche, il faut compter au minimum 10h de navigation.

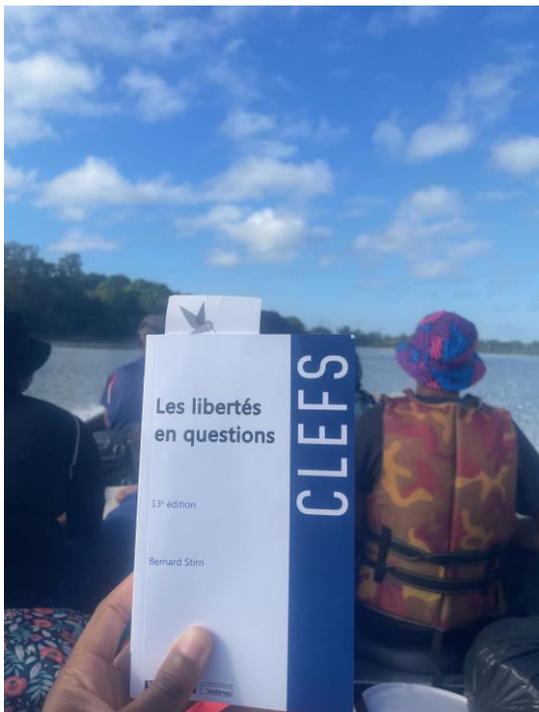
A noter que jusqu'au 29 septembre 2023, une compagnie aérienne, dénommée Air Guyane, assurait la liaison entre les communes du littoral et celles de l'intérieur. La compagnie a été placée en liquidation. Pour plus d'informations : Journal le Monde : https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/09/29/la-reprise-d-air-antilles-et-la-liquidation-d-air-guyane-ordonnees-par-la-justice_6191674_3234.html
Séance de questions au gouvernement du 3 octobre 2023 au sujet de la liquidation : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/comptes-rendus/seance/session-ordinaire-de-2023-2024/premiere-seance-du-mardi-03-octobre-2023>



Ont embarqué au cours de la dernière édition : des avocats, des magistrats judiciaires, un magistrat administratif, des juristes, des intervenants en milieu associatif ainsi qu'un journaliste. En ce qui concerne les questions relatives au droit public, les administrés ont souhaité aborder, par ordre d'importance, les sujets suivants :

- **Droit des étrangers** : l'éligibilité à la délivrance d'un titre de séjour en qualité de parent d'enfant français ; l'éligibilité au bénéfice d'une carte de résident ; les alternatives administratives et contentieuses dans le cas de multiples renouvellements des récépissés de demande de carte de séjour ; les référés mesures-utiles en vue d'obtenir un rendez-vous en préfecture.

- **Droit fiscal** : la taxe foncière et la reconnaissance d'un droit de propriété.
- **Droit public économique** : les conditions dans lesquelles une commune peut soutenir une entreprise locale.
- **Police** : la légalité des arrêtés anti-mules qui ciblent fréquemment les populations de l'Ouest.







TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LA GUYANE

Suivi des étapes par France-Guyane

<https://www.franceguyane.fr/actualite/justice/pirogue-du-droit-rendre-accessible-le-droit-a-tous-les-guyanais-957032.php>

<https://www.franceguyane.fr/regions/guyane/pirogue-du-droit-premiere-journee-a-apatou-957119.php>

<https://www.franceguyane.fr/regions/guyane/pirogue-du-droit-deuxieme-etape-apaguy-et-grand-santi-957347.php>

<https://www.franceguyane.fr/regions/guyane/la-pirogue-du-droit-a-papaichton-957531.php>

<https://www.franceguyane.fr/regions/guyane/pirogue-du-droit-dernier-jour-a-maripasoula-957744.php>

Le pôle communication
7 rue Schœlcher, 97300, Cayenne
Tel : 0594 25 49 70



TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LA GUYANE

Suivez l'actualité du tribunal sur son site internet : <http://guyane.tribunal-administratif.fr>